

LE JOURNAL DU COMMERCE LIÉGEOIS

Le journal d'informations de la Société Royale Le Commerce Liégeois ASBL



N°11 | SOCIÉTÉ ROYALE LE COMMERCE LIÉGEOIS ASBL - 35/25 PLACE DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - 4000 LIÈGE | TÉL: 04/222 18 62 | EMAIL: INFO@COMMERCELIEGEOIS.BE

Présentation de la Société Royale le Commerce Liégeois ASBL **p.2**

La Galerie d'art by Culture Liège **p.4**

Inscription pour le weekend du client 2022 **p.4**

Communiqué de presse - Keyware **p.5**

Commerçons bien - Soldes 2022 **p.6**

Les services de Liège Centre ASBL **p.6**

Décret des indemnités **p.7**

Hausse des pensions des indépendants **p.8**

Souplesse sur les heures supplémentaires **p.8**

Les conditions générales dans les contrats B2C **p.9**

Location de conteneurs **p.10**

Rejoignez-nous et soyez ambassadeur de votre ville • Infos au 04 222 18 62 • Info@commerceliegeois.be
www.commerceliegeoisasbl.be • La Société Royale Le Commerce Liégeois ASBL

ÉVÈNEMENTS COMMERCIAUX

TOUS LES DIMANCHES DE 8H À 14H30 | LA BATTE

TOUS LES MARDIS DE 8H À 13H | LE MARCHÉ DE CHÈNÉE | PLACE DU GRAVIER

LES JEUDIS DE MARS À OCTOBRE | MARCHÉ COURT-CIRCUIT | PLACE CATHÉDRALE

LES 2E ET 4E SAMEDIS DE MAI À SEPTEMBRE | PLACE AUX LIVRES | PLACE DES CARMES

DU 24 JUIN AU 17 JUILLET | LE VILLAGE GAULOIS | PLACE ST-PAUL

DU VENDREDI 1ER JUILLET AU DIMANCHE 31 JUILLET | LES SOLDES D'ÉTÉ 2022

DIMANCHE 3 JUILLET | OUVERTURE DOMINICALE

DU 20 AU 24 JUILLET | FADA | FESTIVAL FOODTRUCKS & ARTISTES DE RUE | PARC D'AVROY

LE 3 ET 4 SEPTEMBRE | RETROUVAILLES | PARC DE LA BOVERIE

LE 1 ET 2 OCTOBRE | LE WEEKEND DU CLIENT

VENDREDI 25 NOVEMBRE | LE BLACK FRIDAY

MARDI 6 DÉCEMBRE | LA SAINT-NICOLAS

DIMANCHE 25 DÉCEMBRE | NOËL

SAMEDI 31 DÉCEMBRE | SAINT SYLVESTRE

DU MARDI 3 JANVIER AU MARDI 31 JANVIER | LES SOLDES D'HIVER 2023

DIMANCHE 8 JANVIER | OUVERTURE DOMINICALE 2023

La Société Royale le Commerce Liégeois est une ASBL qui a pour but de fédérer tous les commerçants, de les écouter et de répercuter leurs difficultés, demandes et suggestions auprès des instances compétentes au niveau politique, économique, social... et de créer une synergie pour y apporter des solutions et des réponses. **Suite p.2**



La Société Royale le Commerce Liégeois ASBL

La Société Royale le Commerce Liégeois est une ASBL qui a pour but de fédérer tous les commerçants, de les écouter et de répercuter leurs difficultés, demandes et suggestions auprès des instances compétentes au niveau politique, économique, social... et de créer une synergie pour y apporter des solutions et des réponses.

La Société Royale « Le Commerce Liégeois asbl » existe depuis 1969.

Au fur et à mesure du temps, l'ASBL a évolué pour « coller » parfaitement à l'actualité de la conjoncture économique, des évolutions urbanistiques, du développement commercial de la ville, de la clientèle sans cesse changeante et en constante évolution et qui nécessitent que les acteurs économiques soient informés et correctement préparés, afin qu'ils puissent communiquer avec facilité et s'adapter à des situations inédites.

L'ASBL aide les commerçants à trouver les bons interlocuteurs en cas de soucis administratifs avec les institutions, services communaux... elle donne des éclaircissements sur les réglementations (urbanisme, terrasses...). Elle répercute les problèmes rencontrés par les commerçants : mendicité, sécurité, mobilité, ... vers les instances concernées et, en collaboration étroite avec celles-ci, développe des solutions pour y remédier. Elle est un membre actif dans diverses commissions (propreté, sécurité...).



L'ASBL a noué des relations privilégiées avec différents partenaires, l'utilisation de leurs services et le bénéfice des avantages qu'ils proposent sont accessibles à tous les commerçants.

L'énergie, la détermination et la motivation qui animent l'ASBL lui ont permis d'enregistrer des avancées significatives dans les différentes commissions auxquelles Le Commerce Liégeois participe activement. Une représentativité accrue auprès des institutions de la Ville de Liège et de sa Police, la Province, la SRWT, l'UCM, COMEOS.

L'ASBL Commerce Liégeois prône une réelle coopération, entre autres, entre les commerçants, le

tourisme et la culture. En effet, Liège offre un patrimoine architectural impressionnant: des monuments, des bâtiments anciens, des impasses pittoresques, des musées ... qui sont entretenus, rénovés si nécessaire pour les maintenir dans leur état originel sans oublier les constructions d'ouvrages d'art plus contemporains. Peintures, sculptures, armes restent les témoins du riche passé de la Ville sans oublier les galeries d'art où les artistes actuels prennent la relève des anciens et écrivent la nouvelle histoire de Liège.



Après avoir visité toutes ces richesses, un rafraîchissement et un plat typiquement liégeois sont à découvrir dans tout le secteur Horeca qui met ses petits plats dans les grands pour se montrer à la hauteur de la réputation de l'accueil chaleureux qui est fait à la cité ardente. Et après cet intermède gastronomique, une promenade s'impose dans les rues commerçantes où la diversité des produits offerts et le service des commerçants sont propices aux achats coup de cœur. Les intérêts des uns et des autres étant ainsi parfaitement rencontrés.

Événements marquants

Dans les années 70, les bouchons se multiplient et la mobilité devient problématique dans le centre de Liège et des travaux inachevés se succèdent durant plus de 10 ans. Le Commerce Liégeois ASBL s'est fortement impliqué dans les prises de position avec les comités de quartiers et autres associations et ont affiché l'urgence de débloquer la situation. C'est ainsi que, la Ville de Liège a désigné Claude Strebelle comme coordinateur des travaux qui, en collaboration avec l'Echevin de l'urbanisme, William Ancion, a finalement mené à bien l'aménagement de la place Saint-Lambert.

Le Commerce Liégeois a joué un rôle d'aiguillon dans les années quatre-vingts dans les dossiers des finances communales et de la Place Saint-Lambert et a toujours été attentif au respect de la mixité des fonctions, soit un tiers de commerces, un tiers de bureaux et un tiers de logements. En ce qui concerne la sécurité, l'ASBL a de nombreuses fois fait entendre le souhait d'une présence accrue de la police dans les rues de la ville et davantage de sévérité à l'égard de comportements inciviques.

En mai 1985, La Ville de Liège était confrontée à de graves problèmes financiers et faisait également face à une grève des agents communaux, laissant alors les rues jonchées de poubelles. Or, une visite de Jean-Paul II était programmée et c'est pour rendre ses titres de noblesse à Liège que Le Commerce Liégeois a entrepris plusieurs démarches auprès du bourgmestre et du gouverneur de la province. Finalement, c'est en faisant appel au ministre de l'Intérieur, Charles-Ferdinand Nothomb que le ministre de la Défense, Alfred Vreven a fait intervenir l'armée et faire en sorte que le parcours emprunté par Jean-Paul II soit dégagé !

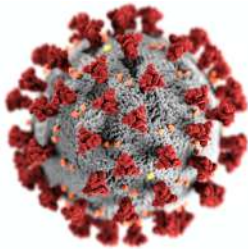
Le Commerce Liégeois a fait des propositions concrètes en matière de stationnement : parkings de persuasion en périphérie, parkings souterrains à proximité de l'hyper-centre (Boulevard d'Avroy et la place Cockerill).



L'ASBL tient également compte de l'importance grandissante de l'e-commerce et avait en 2016 offert une plate-forme de vente en ligne mise à la disposition des commerçants.

L'e-commerce, en effet, est un sujet délicat et une source de craintes pour certains commerçants du fait qu'ils méconnaissent les atouts de ces

nouvelles technologies. Cependant, il s'agit d'une question de survie pour leurs enseignes et, par voie de conséquence, de la pérennisation de leurs chiffres d'affaires mais aussi de la sauvegarde des emplois générés dans le secteur. L'ASBL entend endosser un rôle actif dans la communication sur le bien-fondé et l'utilité de ce nouveau mode de vente, dans la familiarisation, la formation et l'apprentissage pour acquérir la maîtrise de celui-ci pour qu'à terme il leur permette d'exercer leurs activités commerciales avec les outils du XXIe siècle.



Avec la crise sanitaire survenue en 2020, l'ASBL a dû mettre de côté les projets et formations et se concentrer prioritairement et essentiellement sur la défense des intérêts des indépendants.

Tout au long de la crise, l'ASBL a interpellé les autorités sur les aides à mettre en place, la reconnaissance des secteurs fermés et en danger, les possibilités d'ouvertures et les mesures à prévoir pour le maintien des activités des indépendants. Elle a développé davantage la promotion numérique par le biais de publications, de campagnes sur les réseaux sociaux. Des permanences pour les commerçants, des journées de distribution de protections sanitaires et des campagnes de sensibilisation ont également été mises en place.

En parallèle, un travail de recherche, d'analyse, de synthèse et de centralisation a été réalisé afin de garantir la diffusion et l'accès aux informations (réseaux sociaux, sites internet, newsletter, mailing) à chacun.

Aujourd'hui, la Société Royale le Commerce Liégeois ASBL fait tout pour maintenir ces projets, les étendre à la périphérie et permettre la mise en place de projets plus ambitieux afin d'améliorer la vie économique et l'attractivité de la ville.

Description des projets

La Société Royale le Commerce Liégeois ASBL a pour but de fédérer l'ensemble des commerçant(e)s, de les informer, de les écouter et les aider.

Elle s'ouvre aux commerçants de

manière individuelle, aux artisans, aux ambulants, aux PME, aux comités de quartiers, aux professions libérales. L'ASBL défend leurs intérêts en recueillant et transmettant leurs difficultés, demandes et suggestions auprès des instances compétentes au niveau politique, économique, social et crée ainsi des synergies pour leur apporter des solutions et des réponses.

Le travail est axé sur le développement de projets, leur gestion et leur finalisation et l'aide aux commerçants en les formant au numérique. L'ASBL se veut proactive dans la vie économique de la cité ardente et par des actions inventives, soutient et renforce les activités touristiques, culturelles et économiques de la ville.

Pour atteindre cet objectif, elle souhaite développer, coordonner, diffuser et promouvoir des manifestations touristiques et culturelles, grouper, créer des contacts et des synergies auprès des différents acteurs exerçant leurs activités à Liège.

Nous travaillons sur la visibilité et l'attractivité de la ville par la gestion de la base de données et la mise à disposition de notre plateforme en ligne et de nos réseaux sociaux.

Chaque commerçant a accès à des outils et des conseils par le biais de notre newsletter, de notre site www.commerceliegeoisasbl.be et du journal du Commerce Liégeois. Nous organisons également des réunions mensuelles pour faciliter la transmission de l'information et la rencontre entre chaque acteur (indépendant, politique, partenaire).



Nous proposerons à nouveau des formations gratuites sur des thèmes variés comme l'e-communication, l'e-commerce, le digital marketing et le référencement avec Google My Business et sur les réseaux sociaux. À cela s'ajoute les formations gratuites en anglais et en néerlandais. Nous aimerions également reprendre la carte avantage, ce qui permettrait aux commerçants de s'attirer une nouvelle clientèle et obtenir une visibilité accrue sur internet.

Nous nous occupons de participer activement à la gestion, la communication et la promotion des événements culturels, touristiques et commerciaux se déroulant à Liège via différents supports de communication.



Les confinements et autres blocages dus à la crise Covid-19 étant derrière nous, nous avons pu rencontrer régulièrement les commerçants afin de les informer mais aussi pour recueillir leurs remarques et leurs demandes.

Les travaux dans Liège, notamment pour le tram, font partie du quotidien pour un moment encore et le Commerce Liégeois ASBL restera présent et mobilisé pour les commerçants impactés.

Dernièrement, le Commerce Liégeois a fait peau neuve avec son tout nouveau site www.commerceliege.be ! Vous y retrouverez l'annuaire des commerces liégeois, avec la possibilité d'ajouter votre propre établissement. Complétez toutes les informations concernant votre activité et restez visibles auprès de vos clients !

**Société Royale
Le Commerce Liégeois ASBL**

Place de la République Française 35/25

4000 Liège

04/222.18.62

info@commerceliegeois.be

Site : www.commerceliegeoisasbl.be

Facebook : [commerceliegeois](https://www.facebook.com/commerceliegeois)

Facebook : [shoppingliege](https://www.facebook.com/shoppingliege)

Président

Jean-Luc Vasseur

0494/79.31.78



La Galerie by Culture Liège

Liège est une ville artistiquement vivante, c'est ce que prouve l'ouverture de l'espace entièrement dédié à l'art situé à l'intérieur d'un bâtiment bien connu des Liégeois : la Galerie Opéra. Celui-ci se situe au premier étage et a pour vocation la promotion des artistes actifs dans la province de Liège.

En effet, la galerie peut accueillir les œuvres de 15 à 16 artistes simultanément. Dès l'ouverture, ce n'est pas moins de sept d'entre eux qui ont décidé d'accorder leur confiance en exposant leurs tableaux mais également des totems sculptés et des verres qui ont pu être admirés à l'occasion de l'inauguration des nouveaux locaux de l'ASBL Culture Liège le 13 novembre 2019. Ils mettent l'accent sur l'accessibilité pour les créateurs de pouvoir exposer leurs productions durant 28 jours afin de permettre aux visiteurs de découvrir leur talent.

Des soirées de présentation seront organisées afin d'impulser ces talentueux artistes et de les faire connaître du plus grand nombre de manière très sympathique autour du verre de l'amitié.



Ils programmeront également des ateliers créatifs qui seront destinés aux enfants, aux seniors et aux personnes handicapées. Ceux-ci aborderont des techniques comme la peinture, la photo, l'écriture ou encore l'apprentissage du numérique pour les aînés. Les œuvres créées à cette occasion, auront également leur place au sein de la galerie.

Les expositions passées:

- Fusion Artistique
- Envolées hivernales
- Expressions Abstraites
- Des corps et des âmes
- Exposition 100% Artistes Féminines 2ème Edition
- Un art de printemps

La Galerie by Culture Liège ASBL

Galerie Opera 1er étage
Pl. de la République Française 35/64
4000 Liège
0465/72.92.92

Facebook : Galerie d'art Liège
Lu – Ma – Me – Ve : 13 – 18h
Je : 13 – 16h
Sa : sur rendez-vous

LA GALERIE
BY CULTURE LIÈGE

EVENEMENT

Inscription pour le weekend du client 2022

Le samedi 1 et dimanche 2 octobre 2022, 14.000 commerçants prendront à nouveau part au Weekend du Client. Un rendez-vous incontournable pour le secteur !

Le Weekend du Client, c'est l'occasion pour vous, commerçant, de récompenser la fidélité de vos clients mais aussi de mettre en avant vos produits et votre savoir-faire.

Vous aussi, participez et faites de cet événement un levier pour la reprise de votre commerce !

Inscrivez-vous gratuitement et profitez de la visibilité associée au plus grand événement en faveur du commerce physique.



4 BONNES RAISONS DE PARTICIPER

1. Profitez d'une campagne média nationale

Cette année encore, le Weekend du Client met sur pied une campagne d'envergure en faveur du commerce: télévision, radio, journaux, magazines et médias sociaux.



2. Recevez notre pack promotionnel gratuit

Pour assurer votre visibilité, chaque commerce participant reçoit un colis contenant du matériel promotionnel. Curieux de savoir ce qu'il contient? Inscrivez-vous à l'édition 2022!

3. Mettez les atouts de votre magasin en avant

Tous les commerces participants sont référencés sur le site web officiel, conférant ainsi à vos produits et services une visibilité complémentaire. Vous organisez une action spéciale durant l'événement ? Elle sera également publiée sur le site et relayée sur nos réseaux.

4. Développez votre portefeuille clients
Durant 2 jours, vous profitez de la dynamique positive de l'événement au niveau local pour renforcer votre notoriété, chouchouter vos habitués, démontrer votre savoir-faire et toucher de nouveaux clients. Animations ou petites attentions... définissez les actions spéciales qui vous démarqueront !

comeos

UCM



Communiqué de presse

BMW Discar remporte un prix pour le paiement électronique

Vendredi, 8 Juillet 2022 – BMW Discar – avec 4 concessions en Wallonie – est un concessionnaire automobile avec une grande portée dans la région. Ils ont reçu un prix de Keyware pour la manière dont l'entreprise encourage le paiement électronique et pour leur engagement à évoluer vers une société sans espèces.

Avec 4 succursales différentes, le groupe Discar est un acteur établi parmi les concessionnaires automobiles de la région. Afin d'offrir un service parfait aux clients, le développement du Groupe Discar repose sur la mise en œuvre de synergies ciblées et la promotion de valeurs communes. Le service personnalisé et la convivialité sont au cœur de l'entreprise. Pour ce faire, les options de paiement électronique sont utilisées depuis plus de 7 ans. Cela facilite le paiement pour les clients.

Les changements dans le paysage automobile obligent les garages à se concentrer sur l'innovation, l'efficacité et le service. Le Groupe Discar y parvient, entre autres, en utilisant les services de Keyware. "Le Groupe Discar travaille dans un secteur où d'importantes transactions financières ont lieu, notamment lorsqu'il s'agit d'un acompte sur une nouvelle voiture ou d'une réparation importante. Pour une entreprise comme Discar, il est non seulement plus sûr mais aussi beaucoup plus efficace de proposer des paiements électroniques. Nous sommes heureux de pouvoir aider le groupe Discar dans cette démarche grâce à notre technologie".

Christelle Devos, Responsable Commerciale Wallonie/Bruxelles/GD-Luxembourg Keyware
Pour servir des clients qui ont de moins en moins d'argent liquide en poche – un effet amplifié par la récente pandémie – le paiement électronique est plus nécessaire que jamais, selon le groupe Discar. L'engagement fort du Groupe Discar dans une région économique en pleine croissance est récompensé par le prix Premium Customer Award de Keyware.

Contactgegevens:

Christelle Devos (Keyware), +32 492 466 206

Nicolas Tomasovic (Marketing Discar SA), +32 473 98 02 27

Keyware Smart Card Division NV/SA
Ikaroslaan 24 – B-1930 Zaventem
t 0800 40 900 – f +32 (0)2 347 16 88
terminal@keyware.com – www.keyware.be

COMMERÇONS BIEN L'ÉTÉ À LIÈGE

Liège Echevinat du Commerce www.liege.be

Liège THE PLACE SHOP www.place2shop.liege.be

«Les soldes d'été se déroulent du vendredi 1er juillet 2022 au dimanche 31 juillet 2022. C'est une nouvelle occasion de faire de bonnes affaires et une belle opportunité de soutenir nos commerces. L'Echevinat du Commerce soutient fortement cette action et a une fois de plus mis en place une vaste campagne de promotion dans les presses écrite et radio. Alors, «Commerçons bien l'été !»»

PARTENAIRES

Les services de Liège Centre ASBL !

L'année 2021 a débuté sous le signe du changement et de la nouveauté pour la Gestion Centre Ville de Liège puisque l'équipe a intégré de nouveaux locaux plus lumineux, situés Place Saint-Michel, 56 en plein coeur de la Cité Ardente.

Ce déménagement a permis à l'asbl liégeoise d'améliorer son cadre de vie par un apport de lumière naturelle, mais aussi d'accueillir le public dans un espace de vie plus spacieux et convivial. L'équipe a le plaisir de vous accueillir du lundi au vendredi de 9h à 17h dans ses nouveaux bureaux.



Accueil des nouveaux bureaux de l'asbl

Le Bureau des objets trouvés

Retrouvez également le bureau des objets trouvés Place Saint-Michel, 56. Des nouveaux horaires y ont été apportés pour vous accueillir dans les meilleures conditions : du lundi au samedi de 11h à 17h et tous les jeudis jusqu'à 18h.



Le Parking vélo du centre-ville

En collaboration avec l'Ilot, Liège Centre met à disposition du public un parking vélo gratuit, dans un local surveillé par les stewards urbains. Une nouvelle qui réjouit un grand nombre de cyclistes qui viennent y déposer leurs vélos en toute sécurité depuis le mois de juin dernier. Le local se situe rue de la Populaire, 11 dans l'Ilot Liège (à côté du Hunkemöller).



Nouvelles éditions pour Art au Centre

L'asbl a le plaisir de présenter la neuvième exposition d'Art au Centre qui se déroulera jusqu'au 31 août prochain. Ce parcours à ciel ouvert réunit 26 vitrines réalisées par 31 artistes dans le centre-ville de Liège.



Les Desks info et la Conciergerie du centre-ville

Retrouvez également les autres services destinés au grand public tels que les Desks



LA CONCIERGERIE info du centre-ville, situés dans les Galeries Saint-Lambert et aux Guillemins ainsi que la Conciergerie du centre-ville située au -1 des Galeries Saint-Lambert. Toutes les informations sont disponibles sur www.liegecentre.be



Liège Gestion Centre-Ville ASBL

Place Saint-Michel 56
4000 Liège
04/222.22.42
info@liegecentre.be



Décret des indemnisations

L'objectif étant de mettre le tram en service en avril 2024, Liège est parsemée de chantiers afin de, non seulement, rattraper le retard accumulé mais aussi de progresser le plus rapidement possible.

Une aide pour les commerçants impactés par les travaux du tram.

Néanmoins, ils pèsent quotidiennement sur la fluidité de la circulation des automobilistes, camionneurs, transports en commun et... même des piétons qui ne retrouvent plus leurs trottoirs habituels.



Ces travaux que l'on peut qualifier d'extraordinaires perturbent fortement les déplacements de la clientèle fréquentant habituellement les commerces, les établissements HoReCa... du centre ville qui, malheureusement, voient leurs chiffres d'affaire inexorablement diminuer alors que les charges et frais restent les mêmes. Certains commerçants ont pris une décision radicale, fermer et quitter leur établissement pour aller tout simplement s'installer en périphérie.

Monsieur le Bourgmestre, Willy Demeyer, convaincu que le tram est porteur d'espoir, d'avenir et qu'il sera un formidable levier pour la (re)vitalisation du centre ville, est bien conscient des problèmes occasionnés et de leurs conséquences financières.

Bien décidé à venir en aide aux commerçants impactés, il a contacté, le ministre de la Mobilité et porteur du projet du tram, Philippe Henry, ainsi que le ministre de l'économie, Willy Borsus pour solliciter de leur part une aide exceptionnelle pour les dédommager des préjudices subis.

Et il a également fait appel à un cabinet international d'avocats spécialisés en matière de préjudices qui vont déterminer des éléments tels que : qui a subi un préjudice, comment en déterminer le montant, sur quelles bases

légalles appuyer les demandes... ? Répondre à ces questions permettra de constituer de solides dossiers bien étayés.

Nous ne manquerons pas de vous informer de l'évolution de ce dossier.

Une réforme en vue pour indemniser des commerçants impactés par les travaux du tram !

L'ardent plaidoyer tenu par notre Bourgmestre, Monsieur Willy Demeyer, a touché et, surtout convaincu le Gouvernement de la Région Wallonne qu'il devait vraiment se pencher sur la question du dédommagement des commerçants qui ont connu des difficultés et subi des préjudices à cause du chantier du tram, d'une part et, d'autre part, à cause du retard considérable pris dans l'avancement des travaux.

Le ministre wallon de l'économie, Monsieur Willy Borsus, a confirmé que le décret des indemnisations serait réformé en vue de davantage tenir compte de la réalité sur le terrain. Un plus grand nombre de jours éligibles à l'indemnisation et une prise en compte de la durée de travaux seraient, entre autres, sur la table.

Petit rappel : le décret dont il est ques-



tion fixait les indemnisations à 100€/par jour éligible et étaient plafonnées à 6.000€. Les commerçants estiment que c'est tout à fait insuffisant par rapport à la perte de clientèle et du chiffre d'affaires. Ils le déplorent d'autant plus que le chantier a pris énormément de retard, sa longueur (en termes de temps) a largement dépassé le délai initialement prévu.

Pour l'instant, la discussion est toujours en cours mais, apparemment, elle pro-

gresse très positivement et pourrait aboutir avant les grandes vacances...

Il reste néanmoins quelques points qui devront encore trouver une réponse, quelle durée sera prise en compte, comment sera calculé et quel sera le montant pris en compte en vue d'indemniser et compenser les pertes subies par nos commerçants.

Un dossier que nous suivons de très près pour vous.

Pour rappel:

L'UCM a recensé dans une brochure toutes les procédures permettant aux professionnels de limiter les dégâts économiques durant la période des travaux. Elle est téléchargeable sur le site ucmliege.be. Que l'entrepreneur éprouve des difficultés à payer ses cotisations sociales, qu'il souhaite obtenir des délais de paiement auprès de la TVA, qu'il voie son chiffre d'affaires baisser et doive gérer son personnel en conséquence..., il trouvera dans cette brochure les réponses à ses multiples questions, et y découvrira en outre la marche à suivre pour obtenir une indemnisation de la Région wallonne.

UCM

Boulevard d'Avroy, 42
4000 Liège
04/221.65.00



La Wallonie

1718 - Appel gratuit



La Ville de Liège

Place du marché, 2
4000 Liège
04/221.81.11



Le Tram

Rue Cathédrale, 96
4000 Liège
0800 88 022



Hausses des pensions des indépendants

Le mode de calcul change dès cette année. Les futurs retraités toucheront des montants de plus en plus proportionnels aux cotisations payées.

La Chambre a voté à l'unanimité l'abolition immédiate du coefficient de 0,66 (porté à 0,69 pour les années 2019 et 2020) qui affecte les cotisations des indépendants pour le calcul de leur pension.

En clair, jusqu'à présent, quand un indépendant versait un euro pour sa pension, seuls 66 centimes étaient pris en compte (69 en 2019 et 2020). À l'arrivée à 65 ans, le montant versé, automatiquement «écrasé», dépasse rarement et de très peu le minimum garanti aux salariés.

L'existence de ce coefficient explique que la pension moyenne soit de 935 euros pour un indépendant et 1.374 euros pour un salarié ! Le plafond de pension peut dépasser 2.000 euros pour un salarié, mais jamais 1.500 euros pour un indépendant.

Faute de rétroactivité, les effets de cette suppression ne seront que très

progressifs. Rien ne change pour le calcul des années antérieures. Les premiers à bénéficier d'une amélioration seront donc ceux qui prendront leur pension en 2022. Le changement sera minime puisqu'une seule année sera valorisée sans le coefficient réducteur.



Les starters de cette année seront les premiers à toucher une pension totalement proportionnelle, en principe

dans quarante-cinq ans soit en 2066.

Mais le train est sur les rails. Année après année, les montants seront davantage proportionnels.

UCM réclamait la suppression du coefficient depuis 2017, date de la mise à niveau des minima de pension des indépendants sur ceux des salariés. Les cotisations trimestrielles varient entre 700 et 4.500 euros. Il est juste que les «gros» contributeurs obtiennent un retour raisonnable.

UCM

Boulevard d'Avroy, 42
4000 Liège
04/221.65.00

UCM indépendants & unis

PARTENAIRES

Souplesse sur les heures supplémentaires

En 2021 et 2022, les employeurs peuvent demander jusqu'à 240 heures supplémentaires volontaires, dans des conditions très avantageuses.



Pierre-Frédéric Nyst, président UCM, représente les indépendants et PME francophones au G10.

Le G10, sommet de la concertation sociale entre syndicats et employeurs (FEB, UCM, Unizo, Boerenbond) a conclu un accord qui accorde davantage de flexibilité aux employeurs en matière d'heures supplémentaires volontaires. Le quota habituel de 120

heures possibles en un an est doublé. C'était déjà le cas pour les secteurs victimes de fermetures. C'est étendu à l'ensemble des employeurs. En 2022, la limite restera à 240 heures.

Sur les 120 premières heures, les conditions sont très avantageuses puisqu'il n'y a pas de récupération à accorder, pas de sursalaire à payer, pas d'imposition pour le salarié et pas de cotisations sociales pour l'employeur !



En dehors du cadre volontaire avec accord écrit, l'employeur peut demander des heures supplémentaires dans quatorze cas d'urgence ou d'imprévu. Le traitement fiscal est alors moins avantageux. Néanmoins, une dispense partielle d'impôt pour le salarié et donc de précompte pour l'employeur a été décidée pour 180 heures par an au lieu de 130, et ce jusqu'au 30 juin 2023.

UCM

Boulevard d'Avroy, 42
4000 Liège
04/221.65.00
www.ucm.be

UCM indépendants & unis

Les conditions générales dans les contrats B2C

Bien qu'elles ne soient pas légalement obligatoires, les conditions générales revêtent une importance considérable dès lors qu'elles permettent d'encadrer la relation contractuelle entre un professionnel et un particulier (B2C) ou entre deux professionnels (B2B) et notamment d'anticiper les éventuels conflits entre les parties au contrat ou d'y répondre efficacement.

Un contrat [1] qui n'est pas encadré par des conditions générales ne permettra pas de définir les droits et obligations des parties, qui seront alors limités aux dispositions du Code civil. Toutefois, ce régime légal peut s'avérer bien moins adapté à la situation réelle des parties.

Les conditions générales doivent répondre à des exigences plus strictes lorsqu'elles ont vocation à s'adresser aux consommateurs (B2C), considérés comme la partie faible au contrat et, par conséquent, protégé par le législateur. Le présent article se concentrera ainsi uniquement sur conditions générales dans le cadre de contrats B2C.

1. La rédaction des conditions générales

Lors de la rédaction de conditions générales, il convient de s'assurer que celles-ci soient rédigées de manière claire, lisible et compréhensible. Les clauses qui ne répondent pas à ces exigences seront soumises à l'interprétation du juge en cas de litige.

Bien que la rédaction de conditions générales soit libre, il est important de vérifier qu'aucune clause abusive [2] n'y soit insérée. En cas de litige, les conditions seront évaluées par le juge, qui pourra écarter toutes les clauses qu'il considère comme étant abusives.

Enfin, il convient d'être attentif à insérer les clauses revêtant une importance particulière, notamment celles relatives au prix, aux modalités de paiement, au transport, à la garantie légale, au droit de rétractation, au tribunal compétent en cas de litige, au droit applicable, etc.

2. L'opposabilité des conditions générales

La seule rédaction des conditions générales ne suffit pas, encore faut-il qu'elles soient opposables au cocontractant.

Pour être opposables, les conditions

générales doivent en effet répondre à deux critères : la prise de connaissance et l'acceptation des conditions par le cocontractant.



Concernant la prise de connaissance, la jurisprudence a mis au point un faisceau de critères permettant de déterminer dans quelle mesure les conditions générales ont pu être connues du cocontractant. Ces critères sont, entre autres :

L'emplacement et l'accessibilité du texte des conditions générales [3] ;
La taille et la lisibilité des caractères ;
La langue utilisée pour la rédaction [4] ;

Le moment de la communication des conditions générales [5].

L'acceptation des conditions générales par le cocontractant signifie qu'il doit avoir donné son consentement, exprès voire tacite, pour autant qu'il soit certain.

L'acceptation expresse consiste, par exemple, en une signature au bas du document renfermant les conditions générales ou en une indication de la mention « lu et approuvé » [6] ou en cochant la case spécifique « j'accepte les conditions générales » dans le cadre d'un contrat conclu à distance.

L'acceptation sera dite « tacite », notamment par en cas d'absence de contestation de la part du cocontractant lorsque les conditions générales lui sont opposées.

Il est toutefois vivement suggéré de solliciter la signature des conditions générales par le cocontractant lors de la conclusion du contrat afin d'éviter tout malentendu en cas de litige.

En pratique, il est déconseillé de se contenter de prendre un modèle de conditions générales trouvé sur Internet, dans la mesure où elles sont spécifiques à chaque contrat et se doivent toujours de coller au plus proche de l'activité qu'elles concernent pour une application et interprétation optimales.

[1] A titre d'exemple : contrat de vente, contrat de prestation de services, etc.

[2] Clause créant un déséquilibre manifeste entre les parties au contrat.

[3] Comme l'expose la décision de la Cour d'appel de Bruxelles du 31 mars 2006, il est au moins nécessaire qu'il soit fait référence sans ambiguïté à de quelconques conditions générales se trouvant au verso par une mention au recto de l'offre.

[4] Il est nécessaire que le cocontractant ait effectivement pu prendre connaissance des conditions générales, de sorte qu'il est nécessaire qu'elles soient rédigées dans une langue qu'il maîtrise.

[5] Les conditions générales doivent avoir été portées à la connaissance du cocontractant avant la conclusion du contrat.

[6] A l'occasion d'un arrêt rendu en 2008, le Tribunal de Commerce de Charleroi a pu mentionner que lorsqu'un renvoi aux conditions générales « figure sur un document signé pour accord » par la partie cocontractante, il ne peut être soutenu « que celle-ci ignorait que le contrat serait régi par lesdites conditions ».

Bureau d'avocats MP²

Avenue du Luxembourg, 48

4020 Liège

04/325.06.60

www.avocats-mp2.be



REMONDIS®

LOCATION DE CONTENEURS

remondis-wcdechets2000.be / 080 88 08 81

Vous souhaitez louer un conteneur ?

REMONDIS W.C. DÉCHETS 2000 traite tous les types de déchets.

Qu'il s'agisse de déchets de construction mixtes ou de plastiques durs, nous nous efforçons de recycler autant que possible tous les types de déchets. Vous pouvez aussi nous confier des déchets contenant de l'amiante.

Conteneurs à roulettes 240L & 360L



Idéal pour :

- Déchets industriels légers
- Emballages en plastique souple
- Déchets résiduels
- Déchets Horeca
- Papier-carton
- Déchets PMC en sacs

Dimensions 240L : H 1100 mm x L 600 mm x P 750 mm

Dimensions 360L : H 1100 mm x L 600 mm x P 900 mm

Idéal pour :

- Déchets industriels légers
- Emballages en plastique souple
- Déchets résiduels
- Déchets Horeca
- Papier-carton
- Déchets PMC en sacs

Dimensions 770L : H 1400 mm x L 1250 mm x P 800 mm

Dimensions 1100L : H 1400 mm x L 1250 mm x P 1100 mm

Conteneurs à roulettes 770L & 1100L



REMONDIS W.C. DÉCHETS 2000 SA
Rte Eau Rouge 3 // 4970 Stavelot // Belgium
T +32 080 88 08 81
info@remondiswcdechets2000.be

remondis-wcdechets2000.be

REMONDIS®

WORKING FOR THE FUTURE

QUI sommes -nous?



LA SEULE association FÉDÉRATRICE!

La Société Royale Le Commerce Liégeois ASBL est une association qui a pour but d'aider, de soutenir les commerçants, les PME, les artisans et les indépendants et les associations de la métropole liégeoise. Plus de 50 ans à votre service !

La Société Royale Le Commerce Liégeois ASBL vous offre de nombreux avantages :

- ▶ **SENTIMENT D'APPARTENANCE** à votre ville, à son développement économique, commercial, touristique et culturel.
- ▶ **ECOUTE ET SOUTIEN** en période de crise par la défense de vos droits. Nos revendications, conseils et outils pour vous accompagner sont sur notre site www.commerceliegeoisasbl.be.
- ▶ Vous recevez la **NEWSLETTER** et **LE JOURNAL DU COMMERCE LIÉGEOIS** avec les actualités liées au commerce Liégeois.
- ▶ L'ASBL présente régulièrement de nouveaux projets qui s'appuient sur le tourisme et le socio-culturel dans le but d'attirer plus de visiteurs et donc de potentiels clients.
- ▶ Vos produits, services et enseignes **RÉFÉRENCÉS** sur notre **PLATEFORME** www.commerceliege.be
- ▶ Elle aide les commerçants à trouver les bons interlocuteurs en cas de soucis administratifs avec les institutions, services communaux.
- ▶ Vous bénéficiez d'un **ACCÈS ILLIMITÉ** à notre site interactif, qui vous tient informé en **PERMANENCE** et vous donne accès à une vaste **BASE DE DONNÉES**.

Programme de l'année

MISE EN PLACE DES PROJETS:

1. La Carte avantage du commerçant liégeois - carte de réduction inter-commerçants. Le catalogue des adhérents est diffusé sur le site.
2. PMR - projet favorisant l'accessibilité des PMR dans votre commerce. Labelisation des commerces et référencement sur une application mobile.
3. Formations gratuites - formations sur l'e-commerce, l'e-communication et formations en langues étrangères.
4. Journal du Commerce et Newsletter - destinés spécifiquement aux commerçants, traitent de questions fiscales, sociales juridiques, conseils sur le thème du numérique ainsi que toutes les informations liées au commerce au sens large.
5. PLPI - collaboration étroite entre les commerçants, la police locale et les autorités de la Ville de Liège pour la sécurité, mobilité, propreté de la ville.
6. 24h vélo du Télévie - participation au projet du Télévie en collaboration avec le CHU de Liège et les galeries commerçantes.
7. Walhardent - fédération des clubs business, associations et entrepreneurs.
8. Cadre de vie - réunion petit déjeuner afin de soutenir, écouter et répercuter les souhaits des commerçants vers les instances concernées.
9. Promotion - publicité et communication des événements culturels, touristiques et commerciaux de Liège en partenariat avec Culture Liège ASBL.
10. Solutions Parking Liège édité pour les commerçants et référencement gratuit de leurs offres parkings sur notre page Facebook Parking Liège et par l'affichage dans les parkings.

3 BONNES raisons D'Y ADHÉRER!



1. VOUS ÊTES SEUL(E)

- Crise économique et sanitaire
- Vous ne connaissez pas les institutions, les administrations, réglementations (urbanisme, terrasse...)
- Votre rue est-elle fréquentée ?
- Vous avez un sentiment d'insécurité ?
- Vous manquez d'outils performants et modernes pour développer et promouvoir votre commerce ?

2. UNE SOLUTION

- Fédérer, ensemble nous sommes plus forts (associations, commerces, artisans, entreprises, ambulants, professions libérales...)
- Un intermédiaire reconnu vers les autorités communales.
- Une communication et un suivi pertinent, synthétique de chaque organe : travaux, agenda, sécurité, mobilité, propreté...
- Les commissions : vous pouvez y participer et ainsi nous aider à trouver les solution(s).
- La promotion, le référencement de vos produits, services ou enseignes.

3. NOS PARTENAIRES SONT LÀ POUR VOUS!

17 RAISONS DE FAIRE PARTIE DU COMMERCE LIEGEOIS

- VOUS INTÉGREZ** le réseau de la fédération des commerçants ET entreprises liégeoises.
- VOS INTÉRÊTS** sont représentés et défendus auprès des instances politiques, économiques et sociales locales, régionales, belges et européennes.
- VOUS ÊTES ÉPAULÉS** efficacement PAR NOS partenaires à toutes les étapes du développement de votre entreprise et vous bénéficiez de nos conseils illimités. Formation internet : référencement, Facebook, Newsletter, Google Busines, Langues... RÉALISATION DE VOS FLYERS, MAGAZINES À PRIX RÉDUIT, CARTES DE VISITE.
- RÉCEPTION CHAQUE MOIS DE NOTRE NEWSLETTER OU DES FLASH INFOS** et du «journal du commerce»
- VOUS BÉNÉFICIEZ D'UN ACCÈS ILLIMITÉ À NOTRE SITE INTERNET INTERACTIF**, qui vous tient informé en permanence et vous donne accès à une vaste base de données de documents utiles et d'outils pratiques. Vous avez besoin d'une entreprise pour réaliser vos travaux, votre distribution, le prototype de votre produit ? Nous pouvons vous aider!
- VOUS BÉNÉFICIEZ D'OFFRES ET D'AVANTAGES EXCLUSIFS ÉMANANT DE NOS PARTENAIRES.** Ceux-ci vous font bénéficier de nombreux produits et services de qualité à des conditions préférentielles.

- CULTURE LIÈGE** : insertion dans le MagLiège, vous êtes également assuré de bénéficier des conseils illimités de l'ASBL
www.cultureliege.be - contact@cultureliege.be - 0465 72 92 92
- SHOPPING LIÈGE** : la page Facebook pour communiquer vers vos clients et un magazine uniquement conçu pour booster vos ventes
www.shoppingliege.be - info@shoppingliege.be - 04 222 18 62
- UCM** : leader dans leur région, l'UCM accompagne les entreprises dans la gestion des revenus de leur personnel
www.ucm.be - Alain ETIENNE - 04 221 65 00
- LE FOREM** : conseillers en démarches administratives de Liège. Soutien aux entreprises. Diffusion de vos offres d'emploi
www.leforem.be - jacques.mestdag@forem.be - 04 229 11 76
- MP2** : bureau d'avocats comprenant des spécialistes en chaque matière
www.avocats-mp2.be - info@avocats-mp2.be - 04 325 06 60
- KEYWARE** : votre Partenaire N°1 pour les terminaux de paiement et les transactions de paiement
www.keyware.be - Christelle DEVOS - cdevos@be.keyware.com - 0492 46 62 06
- REMONDIS** : services de location conteneurs et des déchets commerciaux
www.remondiscwdechets2000.be - info@remondiscwdechets2000.be - 080 88 08 81
- WEBNC** : solutions web digitales pour une visibilité optimale et un rapport maximal. We Boost your Network Communication
www.webnc.be - info@webnc.be - 0495 53 93 92
- LETSGOCITY** : connecte votre commerce et le référence sur une application mobile locale «Wallonie en Poche»
www.letsgocity.be - Julien GILON - hello@letsgocity.be - 0472 55 19 43
- WAYWEB** : propositions de services et de solutions technologiques pour une stratégie digitale dans le social media marketing
www.wayweb.be - Thierry PASTORELLO - info@wayweb.be - 0495 53 88 71
- JOHANN BOLLINGER** : la prospection digitale au service de votre entreprise
www.landing.bollinger.be - johann@bollinger.be - 0475 93 30 68

Comme vous pouvez le constater, les raisons d'adhérer à la Société Royale Le Commerce Liégeois ASBL sont nombreuses et toutes plus porteuses les unes que les autres.

Vous êtes acteur de la vie économique liégeoise ? Commerçant ? Artisan ? Indépendant ? Société ? Association liégeoise ?

Vous souhaitez que les choses évoluent ?

Vous voulez rejoindre une dynamique de groupe ?

Vous souhaitez mettre en avant votre activité, votre quartier ?

Vous voulez améliorer votre support ?

Vous souhaitez étendre votre réseau de diffusion ?

Adhérez au Commerce Liégeois !

Nous devons mettre à l'honneur nos entreprises Liégeoises.

L'UNITÉ DANS LA DIVERSITÉ!

Société Royale Le Commerce Liégeois ASBL

Siège social : Place de la République Française 35/25 4000 LIEGE

Numéro d'entreprise BE0409 296 349 Belfius : BE36 0682 4238 9081

info@commerceliegeois.be - www.commerceliege.be - www.commerceliegeoisasbl.be